

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Appel à projets parentalité petite enfance - 1ère répartition 2019 financée, pour partie, par le plan pauvreté.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, santé, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Etre parents n'est pas une évidence. A la naissance de leur enfant, mais aussi lorsqu'il grandit, les parents peuvent être confrontés à des questionnements, voire des difficultés.

Pour accompagner les familles, le Département des Bouches-du-Rhône exerce les missions de protection maternelle et infantile et propose des actions d'accompagnement des parentalités destinées aux familles avec enfants de 0 à 6 ans.

Afin de favoriser un maillage territorial suffisant, le Département soutient également des actions mises en œuvre par d'autres partenaires.

Depuis le mois de décembre 2014, le Département est signataire du schéma départemental des services aux familles, en lien avec le préfet délégué à l'égalité des chances, la caisse d'allocations familiales (CAF), et les partenaires concernés sur ce territoire.

Cette démarche vise à mieux servir les familles :

- en renforçant le partenariat entre les acteurs concernés,
- en impulsant une nouvelle dynamique avec les collectivités territoriales.

Avec pour objectif l'équité territoriale et la cohésion sociale, cette démarche doit notamment permettre la création de nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et le développement significatif des actions de soutien à la parentalité. Ce projet rentre dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018 - 2022.

Dans ce cadre, le Département soutient chaque année des associations et établissements porteurs d'actions d'accompagnement à la parentalité en direction des familles de jeunes enfants ou des couples ayant un projet parental.

Afin de mieux recenser, étudier et instruire ces demandes de subvention, il a été proposé de publier un appel à projets au titre de 2019, portant sur les actions d'accompagnement à la parentalité.

Les montants proposés sont fondés sur la nature de l'activité (notamment lieu d'accueil parents/enfants, rencontres parentales, conférences) et sa fréquence, afin de permettre une équité de traitement et une répartition territoriale homogène des interventions du Département.

Dans le cadre de cette première répartition, je vous propose de soutenir 47 projets présentés dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 161 180 € dont 115 312 € sont co-financés par l'Etat dans le cadre du plan pauvreté, soit une participation de l'Etat de 57 656 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL